

COPIE

À la session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard tenue à la salle communautaire à cause de la distanciation sociale demandée, tenue le lundi 3 Mai 2021 à 19:30 heures et à laquelle étaient présents son honneur le Maire M. Louis Lachance.

Et les conseillers suivants : Mme. Liette Dodier, M. Gaston Roy, Mme Christine Paré et M. Serge Bernard formant quorum.

Et le conseiller suivant était absent: M. Mathieu Couette

Madame Bianca Deschênes, Directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

AVIS DE MOTION

Avis de motion annonçant une modification au règlement de zonage no 183-2021.

Je soussigné, Mme Christine Paré, conseillère #5, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le *Règlement de zonage no 183-2021* aux fins d'y revoir l'implantation permanente et temporaire des roulottes de voyages sur le territoire de la municipalité puisque selon le conseil, lors de l'approbation en mars dernier du règlement, le conseil pensait que c'était clair vu la résolution prise lors de l'approbation et lors de la résolution du second projet de règlement qui le mentionnait également dans la résolution de février.

Le but est que nous faisons tout en notre pouvoir pour garder notre rivière et qu'elle perdure dans le temps. D'ailleurs, l'avis de motion touchera également les conteneurs et les traillers de vanne, si le règlement n'avait pas été modifié suite aux résolutions de février et mars.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objet :

- De circonscrire l'implantation permanente d'une roulotte de voyage uniquement sur un terrain de camping;
- De revoir sous certaines conditions l'implantation d'une roulotte de voyage temporaire sur un terrain ayant des contraintes naturelles;
- De repeindre ou modifier les remorques de type « trailler de vanne ou cube ou conteneur », partout sur le territoire, et que des taxes soient prises de la même façon qu'une remise ou garage;

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE VENDREDI 14 Mai 2021

La municipalité de
Sainte-Lucie-de-Beauregard
M. Louis Lachance, maire
Mme. Bianca Deschênes, sec. –très

Bianca Deschênes

Mme Bianca Deschênes
Directrice Générale et Secrétaire – trésorière
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard